



COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2024/22**

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/05/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Christelle BAUMET, Sandra Terracol, Fanny CADILLON- LAPORTE, Angélique THELIOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

Etaient absents et excusés : M Régis GUYONNET,
M Pierre DUGUET donne pouvoir à M AUGUSTYNIAK Jérôme

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

OBJET : Attribution travaux voirie chemin Villechadeau/Masmangeas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal suite au problème de la digue de l'étang de Mas mangeas, il est urgent d'effectuer des travaux de voirie sur le chemin de Villechadeau/Masmangeas. Ce sujet a déjà été abordé lors du vote du budget primitif 2024, de ce fait la dépense a été inscrite au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal deux devis ont été demandés, l'un à l'entreprise COLAS pour un montant de 39 903,40 € H.T. et l'autre à l'entreprise EUROVIA pour 26 068,99 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 26 068,99 € H.T.
- Autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré, en Mairie,
Pour copie conforme,
En Mairie, le 23/05/2024
Publié, le 27/05/2024
Transmis, le 27/05/2024
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD.



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET